



## Délai de recours contre la banque postale

Par **Christou231**, le **19/04/2012** à **17:49**

Bonjour,

Je règle la succession de ma mère décédée le 04/11/2010. Procurateur de son CCP peu avant son décès (demande de juillet 2010) J'ai demandé une copie de ses relevés de banque pour une période de 18 mois que j'ai reçu en octobre car ils étaient introuvables. Une vente d'un bien avait eut lieu en septembre 2008 dont la somme avait été placée en totalité. A la lecture de ces relevés, en dehors de mouvements et retraits en DAB ne correspondant pas à son train de vie, j'ai demandé à la Banque Postale via l'étude du Notaire réglant la succession, la copie de chèques douteux à mes yeux dont les derniers viennent de m'être communiqués. Plusieurs dizaines de chèques sont signés par une signature imitant très grossièrement celle de ma mère. Quel est le délai de recours pour contester à la banque son manque de vigilance et les textes de loi et règlement qui le régissent?

Merci de votre réponse.

Par **LaBanquePostale**, le **20/04/2012** à **17:15**

Bonjour Christou231,

Je suis Marion, la community manager de La Banque Postale.

Je suis désolée d'apprendre ce qu'il vous est arrivé. Je souhaiterai vous aider. Pouvons-nous continuer cette conversation en message privé ?

A tout de suite !

Marion

Par **Christou231**, le **20/04/2012** à **19:11**

Bonjour,

J'ai un signalement du webmaster qui précise que ma question ne peut pas être traitée dans ce forum et que je dois m'adresser à un avocat. Curieux cette position pour connaître

seulement un délai de prescription. C'est 10 ans pour une succession mais il pourrait y avoir des particularités relatives aux banques.

Je clos cette discussion et ne souhaite pas entrer en relation avec la banque postale.

Cordialement

CHT